



# Assemblée générale électorale de la LSA Occitanie 2017



## Election du comité directeur pour la mandature 2017 – 2021

### Appel à candidature

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles 6 ou 9 et des statuts fédéraux de Ligues, l'ensemble du comité directeur de la Ligue sera reconstitué lors de de l'assemblée générale électorale du 24 février 2017 (ou vendredi 17 mars, si quorum non atteint) qui se tiendra à Carcassonne (ou Toulouse).

Les 30 postes composant l'instance dirigeante seront à pourvoir pour la mandature 2017-2021. Il est souhaitable que chacun des départements constituant la région soit représenté.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser largement cette information à toute personne de votre territoire susceptible de se porter candidat à l'élection de ce futur comité directeur.

Tout candidat est invité à retourner à la Ligue Midi-Pyrénées sa candidature accompagnée de la fiche ci-après, remplie et signée, soit par mail (avec accusé de réception) à [ligue.midi-pyrenees@ffsa.asso.fr](mailto:ligue.midi-pyrenees@ffsa.asso.fr), soit par voie postale en recommandé avec AR à Ligue Sport Adapté Midi-Pyrénées, 7, rue André Citroën, 31130 Balma ; **avant le 17 février 2017**.

Alain JANSE  
Président de la LSA LR

Claude AVERSENG  
Président de la LSA MP

Rappel de quelques règles statutaires de la FFSA relatives à l'élection du comité directeur :

**Election du Comité Directeur :** Les membres du Comité Directeur sont élus au scrutin secret, par l'Assemblée Générale, pour une durée de quatre ans. Ils sont rééligibles.

Conformément à l'article L.131-8 du Code du sport une représentation minimale de 40% de chacun des deux sexes doit être assurée au sein du comité directeur. Les postes non pourvus le sont à la prochaine Assemblée Générale régulière.

La présence d'au moins un médecin est obligatoire au sein des membres du Comité Directeur.

Les postes vacants au Comité Directeur, avant l'expiration de son mandat, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus lors de l'assemblée générale suivante, selon les modalités prévues par les statuts et le règlement intérieur.

Le mandat du Comité Directeur expire au plus tard le 31 mars de l'année qui suit les Jeux paralympiques d'été.

Ne peuvent être élus au Comité Directeur :

1. Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
2. Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
3. Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif ;
4. Les personnes mineures.

Le Comité Directeur est élu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

Les candidats doivent être à jour de leur licence à la date de dépôt des candidatures.

Sont élus au premier tour de scrutin les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés. Au second tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, la priorité est donnée au candidat le plus jeune. Les postes vacants au Comité Directeur avant l'expiration de son mandat, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus par l'Assemblée Générale suivante pour la durée du mandat restant à courir.

**Ligue Sport Adapté Occitanie – ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE 2017  
APPEL A CANDIDATURE POUR L'ELECTION DU COMITE DIRECTEUR  
POUR LA MANDATURE 2017-2021  
(30 Postes à pourvoir)**

NOM :

PRENOM :

Adresse :

N° téléphone :

E-Mail :

Sexe : M

F

Date de naissance :

Nationalité :

**N° licence FFSA :**

**Nom et numéro d'affiliation de l'association sportive :**

Profession :

Employeur :

Année de première licence FFSA :

Fonctions éventuelles successives exercées à la FFSA (niveaux local, départemental, régional, national) :

-  
-  
-

Fonctions éventuelles exercées dans d'autres fédérations sportives :

-  
-

Eventuel cursus sportif personnel :

**Présentation du projet d'investissement personnel**

Le candidat exprimera ci-dessous, son projet d'investissement personnel, ses intentions à remplir une mission et/ou à contribuer au travail d'ensemble du comité directeur.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....